

**Compte-rendu de la Commission Locale de Développement Rural du 13 février 2023
Espace Péchène, Miavoye**

1^{ère} séance.

Présents : voir liste en annexe 1

**1. Introduction et accueil par Monsieur Christophe BASTIN, Député-
Bourgmestre, Président de la CLDR**

Les participants reçoivent chacun un cavalier reprenant leur nom, prénom et village.

L'ordre du jour de la réunion est projeté :

- 1. Introduction de la réunion, par Monsieur le Bourgmestre, Président de la CLDR*
- 2. Information sur le Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC)*
- 3. Mise en place de la CLDR et présentation de ses membres*
- 4. Rappel de la procédure d'une Opération de Développement Rural (ODR) et questions relatives au Règlement d'Ordre Intérieur de la CLDR*
- 5. Bilan de l'ODR précédente (2009-2019)*
- 6. Préparation à la validation du diagnostic*
- 7. Agenda 2023*
- 8. Divers*
- 9. Verre de l'amitié.*

M. Bastin, Bourgmestre et Président de la CLDR, accueille les membres présents et les remercie de leur présence. Il signale regretter la crise sanitaire qui n'a pas facilité le début du processus relatif à la nouvelle opération de développement rural. Il rappelle sa conviction quant à la participation citoyenne et au PCDR, ce dernier permettant d'aller chercher des budgets pour réaliser des projets que la Commune ne saurait pas faire sans cela.

2. Information sur le Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC)

M. Martin, de la société WattElse, a proposé de faire une intervention lors de cette réunion car la commune de Onhaye entreprend un second PAEDC.

Au moyen d'un PPT, M. Martin présente WattElse, la Convention des Maires (la démarche et ses objectifs), le Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC), les actions déjà envisagées – Appel à projet POLLEC 2022 et les prochaines étapes.

Les prochaines étapes sont : la constitution d'un comité de pilotage (citoyens + personnel communal), ainsi que la réalisation de 2 ou 3 Groupes de Travail pour trouver les idées d'actions (atténuation et adaptation) à intégrer dans le PAEDC.

- ⇒ Les membres de la CLDR intéressés à rejoindre cette action spécifique à la dimension énergétique sont invités à lui envoyer un mail sur : pierre@wattelse.be
- ⇒ Si des membres de la CLDR connaissent des personnes potentiellement intéressées par cette démarche, ils ne doivent pas hésiter à leur en faire part et les inciter à y prendre part.

Quelques réponses apportées aux questions posées :

- Non, l'objectif des « - 20% » n'a pas été atteint en Wallonie
- Oui, des synergies peuvent être imaginées entre la CLDR et ce Comité de pilotage
- Oui, le Comité de pilotage accompagnera aussi les actions, avec l'aide du coordinateur POLLEC qui sera engagé pour 3 ans
- Oui, un lien sera fait entre le PCDR et le PAEDC, du moins pour tout ce qui touchera à la dimension énergétique et qui ressortira à ce sujet dans le futur PCDR
- Non, les sources de financement ne sont pas les mêmes pour le DR et pour le PAEDC. C'est la Région wallonne pour les 2 démarches, mais pas le même budget.
- Oui, beaucoup de communes (2/3 environ) ont répondu à cet appel à projet POLLEC et elles vont se retrouver en même temps à vouloir engager un coordinateur
- Oui, les 6 fiches projets dégagées (pour pouvoir répondre à l'appel) peuvent encore être aménagées et complétées
- Oui, WattElse est bien un bureau privé
- Oui, les comptes rendus des 3 GT organisés en 2022 dans le cadre du PCDR seront bien transmis à M. Martin.

3. Mise en place de la CLDR et présentation de ses membres

M. Latour propose un tour de table afin que chacun se présente.

Il propose à chaque participant de mentionner son nom et prénom, son village ou hameau et de compléter la phrase suivante « *Je suis venu parce que...* »

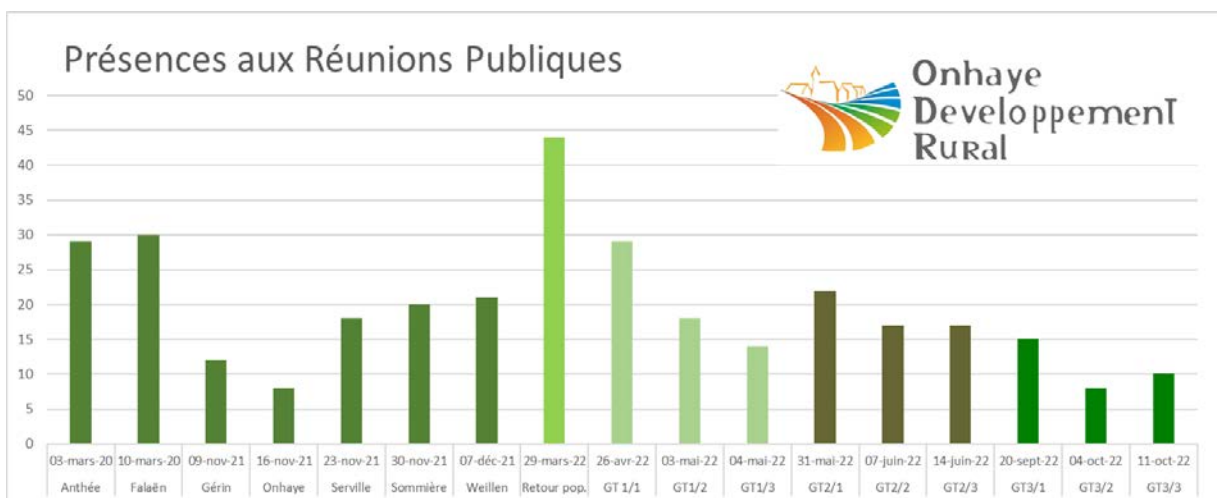
La composition de la CLDR avec mention des effectifs et suppléants est reprise **en annexe 2**.

4. Rappel de la procédure d'une Opération de Développement Rural (ODR) et questions relatives au Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de la CLDR

L'ODR (Opération de Développement Rural) :

Mme Bachy rappelle que l'ODR est une approche globale : toutes les thématiques de la vie en milieu rural sont abordées. C'est un processus qui inclut la participation citoyenne.

17 réunions se sont tenues durant la phase de consultation : 7 réunions villageoises, 1 réunion de 'retour' à la population (de ces réunions villageoises) et 9 réunions de Groupes de Travail (3x3 réunions).



Les comptes-rendus de toutes ces réunions sont accessibles sur le site web consacré à l'ODR : www.onhayedevveloppementrural.be



Le PCDR (Programme Communal de Développement Rural) :

Le contenu du PCDR est régi par l'article 13 du décret relatif au DR (décret du 11.04.2014).

Les 6 parties du PCDR sont :

1. Une étude de la commune (analyse des caractéristiques socio-économiques)
2. Les résultats de la participation de la population
3. Une analyse croisée (qui résulte du croisement de la partie 1/objective et de la partie 2/plus subjective)
4. La stratégie à mettre en place (formulée en objectifs)
5. Les projets ou actions à réaliser pour atteindre les objectifs (présentés sous forme de fiches-projets)
6. La programmation des actions dans le temps et les moyens financiers prévus (sous forme d'un tableau récapitulatif).

Ce document est rédigé par Impact, l'auteur de PCDR (qui sera présent à la prochaine réunion).

Le rôle de la CLDR (Commission Locale de Développement Rural) :

- Assurer un rôle d'information/de relais entre la population et le Conseil communal
- Approuver au fur et à mesure les différentes parties du PCDR :
 - o Le diagnostic de l'auteur de programme
 - o La stratégie formulée par l'auteur de programme suite aux Groupes de Travail
 - o Choisir et approuver les projets suite aux Groupes de Travail
 - o Approuver l'ensemble du dossier PCDR, après transcription des projets en « fiches-projets » par l'auteur (IMPACT)en veillant à l'adéquation entre Diagnostic, Stratégie, Projets.
- Contribuer non seulement à l'élaboration, mais aussi au suivi du PCDR et donc à la concrétisation des projets (après approbation de celui-ci par le Conseil Communal et le Gouvernement Wallon).

Le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) :

Les membres de la CLDR ont reçu le texte du ROI en même temps que la convocation à la réunion de ce soir et ont eu l'occasion d'en prendre connaissance.

Mme Bachy pointe quelques éléments particulièrement importants à retenir :

- La Commission se compose de membres effectifs et de membres suppléants (voir liste **en annexe 2**), sans qu'aucune différence ne soit faite entre les deux. Un quart des membres maximum peut être désigné au sein du Conseil communal (quart politique). Les personnes intéressées peuvent poser leur candidature et constitueront une réserve. Lors de la prochaine révision de la composition de la CLDR, elles seront interrogées en cas de places vacantes. => cf. *article 6*.
- La Commission est tenue de se réunir un minimum de quatre fois par an (en pratique : souvent plus au début/en phase d'élaboration et parfois un peu moins en phase de suivi). L'ensemble des membres, effectifs ET suppléants, sont convoqués et y ont les mêmes prérogatives dont notamment le droit de vote. => cf. *article 11*.
- En pratique : Les membres seront convoqués par courrier électronique, sauf s'ils cochent sur la feuille de présences qu'ils ne le souhaitent pas (ils recevront alors un courrier postal). La convocation est envoyée au moins 10 jours ouvrables avant la date de réunion => cf. *article 12*.

- Tout membre empêché d'assister à une réunion doit en avertir le président ou le secrétaire, en demandant de l'excuser. => cf. article 13.
La FRW insiste sur l'importance de s'excuser quand on ne sait pas venir à la réunion.
 - Une nouveauté (cela n'existait pas à l'époque de l'ancienne CLDR) : pour pouvoir valider une décision/un vote, un quorum de participation est requis. => cf. article 18.
 - De manière générale, la CLDR travaille et fait ses propositions selon la règle du consensus. Il est rare qu'on ait recours au vote. => cf. article 19.
La FRW rappelle que la CLDR est une commission d'avis et que les décisions se prennent in fine par les autorités communales (Collège ou Conseil).
 - Tout membre de la CLDR peut faire valoir son droit à l'image et l'application du RGPD. Pour cela, il adressera un écrit au Président. => cf. article 22.
- ⇒ Cette version du ROI est ainsi arrêtée en séance du 13 février 2023, signée par le Président et le Secrétaire.
- ⇒ Le Conseil communal (qui a déjà approuvé le ROI en séance du 26.01.2023) ratifiera la colonne Effectifs/Suppléants, telle que figurant **en annexe 2.**

5. Bilan de l'ODR précédente (2009-2019) et Rapport Annuel

Un montage illustrant les projets réalisés dans le cadre du 1^{er} PCDR est présenté en séance et est disponible via le lien suivant : <https://www.onhayedevveloppementrural.info/lodr-preacuteceacutedente-en-photos.html>

Les projets subventionnés grâce au Développement Rural sont :

- *La transformation d'une ferme à Anthée en vue de créer un site d'économie sociale et des logements tremplins et polyvalents*
- *Le Complexe Sportif et Associatif de Miavoye*
- *La transformation de l'ancienne Poste d'Anthée en Maison Rurale polyvalente à destination des enfants et des associations*
- *L'aménagement d'un cheminement sécurisé entre Gérin et le football d'Onhaye.*

Les projets du 1^{er} PCDR toujours en cours de réalisation, en Développement Rural, sont :

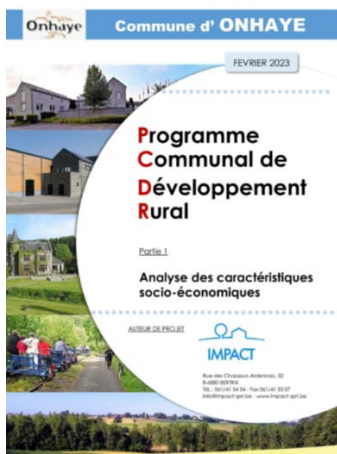
- *La transformation de l'ancienne Salle des Fêtes de Falaën en Maison de Village*
- *La création de voies lentes et vertes entre les différents villages.*
-

M. Latour explique où en sont ces 2 projets (tous deux en attente d'une approbation par l'Administration du SPW, au stade projet pour l'ancienne salle des fêtes de Falaën, au stade avant-projet pour les voies lentes et vertes), ainsi que la nécessité pour la Commune de réaliser chaque année en mars un rapport annuel sur son Opération de Développement Rural.

Plusieurs membres s'expriment sur la longueur de la procédure avant de voir ces 2 projets se concrétiser enfin.

6. Préparation à la validation du diagnostic

La partie 1 du PCDR est maintenant finalisée :



Ce dossier comprend 161 pages, 40 figures, 32 graphiques, 19 tableaux. 35 thématiques y sont abordées (allant de la forêt au logement, en passant par les services à la population, l'agriculture, la démographie, ...). Il s'agit de données objectives (issues notamment de statistiques).

Ce « diagnostic » a été présenté par le bureau d'étude à chaque 1^{ère} séance de chacun des trois GT :

GT 1:

https://www.onhayedveloppementrural.info/uploads/1/1/2/5/112516845/gt1_260422_impact.pdf

GT 2:

https://www.onhayedveloppementrural.info/uploads/1/1/2/5/112516845/gt2_310522.ptx.pdf

GT 3:

https://www.onhayedveloppementrural.info/uploads/1/1/2/5/112516845/onhaye-gt3_200922-vf.pdf

Il a ensuite été complété par différentes interventions : celles des participants aux Groupes de Travail, mais aussi celles des invités (L'Assistance Territoire et Patrimoine de la FRW, le Centre Culturel de Dinant, le Service environnement de la commune, ...)

Sa version datée de février 2023 est consultable :

- En version papier, à l'administration communale, sur rdv en prenant contact avec Valérie Baudry
- En version informatique, sur le site <https://www.onhayedveloppementrural.info/> ou directement via : https://www.onhayedveloppementrural.info/uploads/1/1/2/5/112516845/partie_1_analyse_socio-%C3%A9conomique_-_2023.pdf

Les membres de la CLDR sont invités à aller le parcourir.

Il fera l'objet d'une approbation lors de la prochaine réunion de la CLDR.

7. Agenda 2023

M. Latour présente l'agenda des réunions à venir. Celles-ci se dérouleront en principe à 19h30, dans la salle du Conseil communal, à l'Administration communale de Onhaye. Cela sera chaque fois confirmé par mail :

- CLDR 2 : Le lundi 20 mars (approbation diagnostic et travail sur la stratégie)
- CLDR 3 : Le jeudi 13 avril (approbation stratégie et choix des projets)
- CLDR 4 : Le lundi 15 mai (sélection des projets et préparation à leur rédaction)

M. Latour insiste sur l'importance de participer aux réunions des 13 avril et 15 mai, car c'est là que vont se décider les projets à mettre en œuvre et les priorités à proposer au Conseil communal.

Juin 2023 sera a priori consacré à la mise en place de Groupes-Projets pour travailler sur la description des projets prioritaires. Certaines de ces réunions pourront se dérouler sur le terrain.

Une 5^{ème} réunion de CLDR devrait se dérouler à la rentrée (septembre ? octobre ?) afin que l'auteur de PCDR puisse présenter les fiches descriptives des projets.

L'idée est d'arriver à l'approbation du PCDR par la CLDR avant l'échéance des élections communales, tout en sachant que 6 mois avant cette date (octobre 2024), la FRW ne peut plus organiser de réunions de la CLDR à caractère décisionnel.

8. Divers

Information sur le lancement d'un nouveau GAL :

Les participants sont invités à consulter le nouveau site web : <https://galhautemeuse.be/>

En effet, les communes de Anhée, Dinant, Hastière, Houyet, Onhaye et Yvoir préparent, en collaboration avec la Fondation Cyrus, un dossier de candidature pour constituer un nouveau GAL (Groupe d'Action Locale) en Haute-Meuse. Ce dossier est à déposer pour avril 2023. S'il est accepté, cela permettra au GAL de bénéficier des fonds européens LEADER pour réaliser des actions sur ce territoire.

Un appel à pré-projets est lancé jusqu'au 24 février à minuit pour ceux qui voudraient proposer un ou plusieurs pré-projets.

Des séances de questions-réponses sont prévues par vidéo-conférence (Zoom). La dernière aura lieu ce 22/02 de 18 à 19h.

Un groupe Facebook a également été créé, pour pouvoir discuter des projets et partager des idées.

Une photo de l'ancienne CLDR est diffusée et des photos de la nouvelle sont prises :



Questionnaire d'évaluation :

La FRW distribue un court formulaire à remplir par les participants afin d'évaluer leur travail d'animation et de secrétariat. Cela s'inscrit dans la démarche d'évaluation globale de la FRW en lien avec les dispositions de la nouvelle Convention-Cadre entre la FRW et la Région wallonne.

9. Mot de conclusion par M. le Député-Bourgmestre d'Onhaye, Président de la CLDR

M. Bastin remercie les participants et les invite à prendre le verre de l'amitié.

Pour le secrétariat,

Myriam Bachy
Michaël Latour
Fondation Rurale de Wallonie



071/660.190.
m.latour@frw.be

Annexe 1 : liste des présences

**Commission Locale de Développement Rural du 13 février 2023
Espace Péchène, Miavoye**

Liste des participants :

	Nom	Prénom	Présent / Absent / Excusé	Adresse e-mail
1	Berghmans	Pauline	Présente	paulineberghmans@yahoo.fr
2	Berthe	Lucie	Présente	lucie.berthe91@gmail.com
3	Bourguignon	Geoffrey	Présent	geoffreybourguignon@hotmail.com
4	Crépin	Philippe	Présent	pcrepin@awegroupe.be
5	de Beaufort	Henri	Présent	henri.debeaufort@skynet.be
6	Delhalle	Vincent	Excusé	VNAE.delhalle@gmail.com
7	Dessambre	Bruno	Présent	bruno.dessambre@gmail.com
8	Dumont	Vanessa	Présente	van_dumont@yahoo.fr
9	Elleboudt	Jean	Présent	elleboudtjean@gmail.com
10	Frerotte	Colette	Présente	colette.frerotte@yahoo.fr
11	Hauchecorne	Koen	Excusé	koen.hauchecorne@proximus.be
12	Laloux	Léon	Excusé	leon.laloux@skynet.be

13	Leonard	Julie	Excusée	leonaju@skynet.be
14	Magnabosco	Pierre	Présent	gelai.magnabosco@gmail.com
15	Mathieu	Guy	Excusé	guy.mathieu@skynet.be
16	Papart	Frédéric	Présent	fredericpapart@skynet.be
17	Posty	Jean-Charles	Excusé	jeancharlesposty1879london@gmail.com
18	Ridelle	Jacques	Présent	jacques.ridelle@gmail.com
19	Rosier	Antoine	Présent	antoine.rosier@hotmail.com
20	Scohy	Pierre	Excusé	pscohy@hotmail.com
21	Vieuxtemps	Didier	Présent	vieuxtemps.didier@gmail.com
22	Willain	Michel	Présent	michel.willain@hotmail.com
23	BASTIN	Christophe	Présent	bourgmestre@onhay.be
24	SCOHY	Isabelle	Présente	scohy.isa@gmail.com
25	GERARD	Arnaud	Présent	gerardarnaud1975@gmail.com
26	de GIEY	Werner	Présent	degieywerner@gmail.com
27	BOUCHAT	Dimitri	Présent	architecte.bouchat@skynet.be
28	BARREAU	Julien	Présent	julien.barreau@onhay.be

Invités : BAUDRY Valérie, Service Urbanisme Onhay

Pour la Fondation Rurale de Wallonie : Myriam BACHY & Michaël LATOUR

Annexe 2 : liste des membres, effectifs et suppléants

	Prénom	Nom	
1	Berghmans	Pauline	Effectif
2	Berthe	Lucie	Suppléant
3	Bourguignon	Geoffrey	Effectif
4	Crépin	Philippe	Suppléant
5	de Beaufort	Henri	Effectif
6	Delhalle	Vincent	Suppléant
7	Dessambre	Bruno	Effectif
8	Dumont	Vanessa	Suppléant
9	Elleboudt	Jean	Effectif
10	Frerotte	Colette	Suppléant
11	Hauchecorne	Koen	Effectif
12	Laloux	Léon	Suppléant
13	Leonard	Julie	Effectif
14	Magnabosco	Pierre	Suppléant
15	Mathieu	Guy	Effectif
16	Papart	Frédéric	Suppléant
17	Posty	Jean-Charles	Effectif
18	Ridelle	Jacques	Suppléant
19	Rosier	Antoine	Effectif
20	Scohy	Pierre	Suppléant
21	Vieuxtemps	Didier	Effectif
22	Willain	Michel	Suppléant
23	BASTIN	Christophe	Effectif
24	SCOHY	Isabelle	Suppléant
25	GERARD	Arnaud	Effectif
26	de GIEY	Werner	Suppléant
27	BOUCHAT	Dimitri	Effectif
28	BARREAU	Julien	Suppléant